

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 83

Artikel: Les premières femmes-médecins : (suite et fin)

Autor: Haltenhoff, C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cordialité, de la sympathie, de la gaieté. Les jeunes qui assistèrent en bon nombre au cours, prirent un peu de l'expérience qui leur manquait totalement; les militantes qui, pleines d'expérience, initièrent les jeunes à la vie publique, se retremperent dans l'enthousiasme des jeunes et y découvrirent de nouvelles forces pour le travail suffragiste.

Ce premier essai de cours de vacances fut un véritable succès. Le Comité Central peut se féliciter de sa bonne idée, et toutes les participantes seront d'accord avec moi, pour exprimer encore une fois notre reconnaissance à M^{lle} Dutoit, l'infatigable organisatrice, à M^{lles} Gourd et Grütter, nos professeurs bienveillants et expérimentés. La semaine de Château-d'Ex nous a rempli le cœur de souvenirs charmants. Nous y avons eu tant de plaisir que nous nous sommes séparés sur un « au revoir, à l'année prochaine », confiant et décidé.

Madeleine WASSERFALLEN.

Les premières femmes-médecins ¹

(Suite et fin)

Le sujet : l'alliance intime entre le corps et l'esprit, et le devoir des médecins d'éclairer l'opinion à cet égard, la préoccupait depuis longtemps. Il est caractéristique pour l'état d'esprit de l'époque — entre 1875 et 1880 — que douze éditeurs refusèrent de publier cet ouvrage et qu'il ne put paraître que grâce à un changement du titre ! Pour Miss Blackwell, la responsabilité médicale en face des problèmes sexuels et éducatifs était d'une importance capitale. La prospérité de la famille — partant de la nation elle-même — reposait sur les rapports normaux et l'influence salutaire de ceux qui mettaient au monde et élevaient la jeune génération. Plus que personne, la femme médecin est qualifiée pour représenter l'idéal chrétien d'une morale supérieure et pour s'opposer aux antiques préjugés si fortement enracinés dans la société. Elizabeth Blackwell a été sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, en avance sur son époque. De même qu'elle avait pris part autrefois avec l'ardeur de la première jeunesse à la campagne antiesclavagiste, elle lutta par la plume et la parole contre les formes plus secrètes, mais aussi délétères, de l'esclavage contemporain. Jamais elle ne prit son parti de la corruption qui s'attaque aux sources de la vie dans nos Etats soi-disant chrétiens.

Elle mourut en 1910 pendant un séjour en Ecosse, au bord d'un de ces lacs des Highlands qu'elle aimait pour leur calme beauté et leur charme pittoresque.

La puissance de son exemple s'est manifestée de manière très frappante chez une de ses premières disciples, dont il nous faut aussi parler. Elizabeth Garrett, sœur de Mrs Fawcett, la présidente distinguée de l'Association suffragiste anglaise, était née en 1836. Après avoir entendu Elizabeth Blackwell dans une de ses conférences de Londres, elle voulut étudier la médecine et réussit au prix de mille efforts à se faire admettre dans un grand hôpital à condition de travailler seule et de s'habiller en nurse pour accompagner les médecins dans leurs tournées auprès des malades. Ses études achevées, il lui fut impossible d'obtenir ses grades. Elle parvint seulement à être acceptée comme licenciée de la Société pharmaceutique ! (Plus tard, elle reçut le diplôme de docteur à Paris). Son dispensaire pour femmes ne s'en développa pas moins avec le plus grand succès. Il comblait une lacune profondément ressentie en permettant aux femmes

du peuple d'être traitées par des femmes. L'hôpital qu'il fallut bientôt y adjoindre prit également une extension imprévue et se doubla d'une maison de convalescence située à la campagne. Elizabeth Garrett avait épousé en 1871 Mr. Anderson, fonctionnaire de la marine, mais elle n'interrompit jamais l'exercice de sa profession ni son enseignement à l'Ecole de Médecine qu'elle avait aidé à fonder.

Elle a travaillé avec une persévérance inlassable à l'introduction du suffrage féminin et fut une des déléguées qui présentèrent à la Chambre des Communes la fameuse pétition de 1866. Mrs. Garrett Anderson a été en Angleterre la première femme-docteur, la première appelée à faire partie d'une Commission scolaire, la première élue maire, la première enfin nommée membre de l'Association médicale, dont elle fut quelque temps la vice-présidente.

Elle est morte en décembre 1917. Une fondation destinée à honorer sa mémoire s'est constituée une année plus tard, avec l'appui des Collèges féminins et de diverses associations professionnelles, pour soutenir l'hôpital qu'elle a créé.

Il faut un certain effort aujourd'hui, où les positions sont définitivement conquises, pour se représenter les obstacles qui se sont accumulés sur la route de nos deux pionnières. Lorsqu'au milieu du XIX^e siècle, cinq femmes avaient demandé à entrer à l'Université d'Edimbourg, elles avaient soulevé une formidable agitation. L'opinion publique avait pris parti dans un sens ou dans l'autre. Leurs camarades masculins devaient les protéger contre les insultes de la population. Enfin en 1874, l'école de médecine, fondée à Londres pour les femmes, donnait les facilités réclamées aux jeunes filles toujours plus nombreuses qui désiraient travailler au soulagement de l'humanité souffrante. Edimbourg résista encore longtemps, mais en Irlande, l'Université se montra plus accueillante. En 1910, enfin les Collèges royaux de Médecine ont consenti à suivre le mouvement. A l'heure qu'il est, Oxford et Cambridge sont les seuls à s'y refuser.

On peut citer à l'actif des femmes anglaises, le grand nombre d'hôpitaux, de dispensaires anti-tuberculeux, qui ont été fondés par elles en Grande-Bretagne, aux Indes, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique. Elles ont établi une clinique médico-psychologique où les différentes formes de névrose sont traitées suivant les méthodes les plus nouvelles. Notez que toutes ces institutions sont autonomes et sans attaches officielles, dues uniquement à l'énergie des fondatrices et à l'appui que celles-ci ont trouvé dans toutes les classes de la population, et admirez une fois de plus l'esprit d'initiative et de généreuse solidarité qui caractérise les Anglo-Saxons.

Chacun a entendu parler de l'œuvre admirable accomplie par les doctresses anglaises pendant la guerre. Leurs services ayant été d'abord refusés par le gouvernement, elles se sont mises à la disposition de la France, de la Belgique, de la Russie, etc.

En Serbie, Mrs. Elsie Inglis, morte depuis à la suite des fatigues endurées, s'était fait adorer par les malheureuses populations, auxquelles elle s'était dévouée. L'utilité des services rendus par les doctresses, a été si généralement reconnue que le ministère a fini par encourager leur recrutement.

Nous avons tous entendu proclamer — et combien souvent ! — que, si la femme est très capable de travailler et de se dévouer, elle est dépourvue du génie créateur et ne saurait se hausser à des conceptions d'un caractère plus général. Il nous semble que nous sommes en droit de mettre en doute l'autorité de ce lieu commun. S'il a peut-être quelque valeur dans les domaines de l'art et de l'abstraction pure, il y a certainement bien d'autres champs d'action où il n'est pas applicable.

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 juin et du 10 août 1919.

N'avons-nous pas vu une Florence Nightingale renouveler de fond en comble une vocation qui s'enlisait dans les abus de la routine, une M^{me} de Suttner contribuer à l'élaboration du pacifisme, Mrs. Beecher-Stowe prendre l'initiative de la lutte anti-esclavagiste, Frances Willard s'attaquer à l'alcoolisme et l'acheminer vers la défaite, Joséphine Butler remporter sur l'immoralité patentée une victoire achetée par de durs combats, Susan Anthony aiguiller son pays dans la voie qui conduit au vote des femmes, Elizabeth Blackwell enfin désarmer la tradition séculaire qui interdisait à ses sœurs d'exercer la médecine ? Il y a là, n'est-ce pas, autant de vision supérieure, autant de force créatrice dépensée que dans bien des œuvres artistiques ou scientifiques ? En prenant comme but de leurs efforts la suppression des souffrances et des tares de la pauvre humanité, ces femmes enfreignaient les règles reçues et les idées courantes : elles n'en restaient que plus fidèles au génie de leur sexe et à ses instincts les plus profonds, les plus nécessaires à la race.

C. HALTENHOFF.

A travail égal, salaire égal¹

(Suite)

II. Administration fédérale et cantonale.

Les grands services de l'Administration fédérale se sont, à mesure que leur travail s'augmentait et se compliquait, peu à peu ouverts aux femmes, et l'enquête de l'A. S. S. F. signale leur présence en particulier au Bureau du Service topographique, à ceux des Poids et Mesures, des Assurances sociales, à la Station centrale de météorologie, au Musée national, à l'École polytechnique, au Département de l'Agriculture, à la Bibliothèque nationale — sans oublier bien entendu, les Postes, les Télégraphes, les Téléphones, et les C. F. F. Nous avons tout lieu de penser que, depuis 1917-1918, le nombre des femmes employées là s'est encore accru, et que d'autres portes encore se sont ouvertes devant elles. Leurs occupations, leur situation, leurs traitements varient naturellement selon les bureaux, mais il nous semble pouvoir en donner une caractéristique assez juste par cette citation d'une lettre de l'Office des Assurances sociales : « On peut dire qu'à conditions égales, le traitement des employées est le même que celui des employés du sexe masculin, les différences existantes provenant uniquement, soit de l'attribution à une classe plus ou moins élevée de traitements, selon la durée des fonctions et les besoins de l'administration, soit des augmentations triennales de traitements... »² Là est en effet la clef de la situation des femmes employées dans ces vastes engrenages officiels, où les traitements sont échelonnés en classes : c'est de ne pas pouvoir passer avec la même facilité que leurs collègues masculins à une classe plus élevée de traitements, et de rester éternellement dans une classe inférieure, selon les besoins de l'administration. C'est ainsi qu'il y a eu à la Bibliothèque nationale notamment, une employée faisant le même service qu'un de ses collègues masculin et recevant un traitement inférieur, lui se trouvant dans la IV^e classe de traitements, et elle ayant été maintenue dans la VI^e classe, malgré un nombre supérieur d'années de

service. Seule la tradition s'opposait à son avancement, qui ne fut obtenu que par les efforts de la Direction. A ce moment-là (septembre 1918) 3 femmes seulement étaient, dans toute l'Administration fédérale, parvenues à la V^e classe de traitements (3200 à 4300 fr.¹). On nous affirme que cela a changé depuis lors en citant la nomination d'une femme à un poste important du Département des Finances, avec un traitement correspondant à ses responsabilités. Ce cas et quelques autres analogues constituent toutefois des exceptions, et n'atténuent pas l'injustice de la situation actuelle de nombreuses femmes occupées dans les bureaux de la Confédération.

Même observation pour les Postes fédérales. « Les femmes touchent le même traitement que les hommes dans les bureaux de III^e classe et dans les dépôts », nous écrivait le Directeur général (soit 2000 fr. d'après notre enquête). Mais « leur traitement maximum est inférieur à celui de leurs collègues masculins parce qu'elles ne peuvent être employées comme eux dans les bureaux de I^e et de II^e classe ». Pourquoi ? On sait d'ailleurs que l'administration des Postes, depuis bien des années, ne recrute plus de personnel féminin à poste fixe, si bien que lorsque l'inégalité de salaire disparaîtra avec la dernière femme-fonctionnaire, ce sera tout simplement à cause d'une autre injustice ! Au service du Télégraphe, même observation encore, soit même minimum pour les hommes et pour les femmes (2000 fr.) et maximum réduit pour les femmes, et cela dans la même catégorie d'employés : 4000 fr. pour les hommes et 3600 pour les femmes dans les grandes localités (plus de 10.000 habitants) et 3800 pour les hommes et 3400 pour les femmes dans les petites localités. En revanche, aux C. F. F. il y a un progrès à signaler. La loi du 23 juin 1910 y empêchait comme ailleurs les femmes (employées de bureau, receveuses, nettoyeuses de bureau et de voitures, gardes-barrières) d'arriver aux traitements maxima, mais elle fut modifiée en avril 1918, et leur permit dès lors de parvenir jusqu'à la II^e classe de traitements, et par conséquent de toucher 3600 fr. Et encore il fut bien stipulé par la Direction qu'elle se réservait le droit de limiter à nouveau les salaires féminins à l'occasion d'une révision !

On peut donc, nous semble-t-il, résumer en quelques mots la situation faite aux femmes dans l'Administration fédérale : égalité des traitements minima, inégalité des traitements maxima. Les premières classes de traitements sont, sauf exception, fermées aux femmes, ou ne leur sont que parcimonieusement et arbitrairement entr'ouvertes³.

Les Administrations cantonales et municipales qui emploient des femmes au même travail que des hommes se sont, dans certains cas, inspirées d'un meilleur exemple. C'est ainsi que nous trouvons égalité de salaires à Bâle (offices de tutelles, inspectrices du Département de l'Industrie) ; à St-Gall (médecins dans les caisses d'assurance obligatoire contre la maladie, administration municipale) ; à Zurich (mêmes postes qu'à Bâle et à

¹ Nous tenons à rappeler très nettement à nos lecteurs que les chiffres que nous citons ici datent de 1917-1918, et que des changements importants, dans ces domaines spécialement, ont eu lieu depuis lors. Mais, comme nous le disions dans notre *Introduction*, cela ne leur enlève rien de leur valeur documentaire, et toute enquête a forcément une date que dépassent peu à peu les événements.

² Il est juste de relever ici que les femmes ne sont jamais employées dans les Postes au service de nuit.

³ Une conséquence toute naturelle, mais qui n'en fait pas moins sourire dans son application, c'est que les permis, indemnités de circulation, etc., sur les chemins de fer fédéraux étant accordés en II^e ou en III^e classe, suivant la classe de traitements dont relève l'employé bénéficiaire, les femmes n'ont presque jamais que des permis de circulation sur les banquettes de bois des troisièmes, alors que nombre d'hommes se prélassent sur les coussins de velours fauve des wagons de II^e classe !

¹ Voir le *Mouvement Féministe* du 10 juin 1919. — M^{lle} Eug. Valencien, inspectrice de gymnastique dans les écoles primaires de Genève, nous a écrit pour rectifier le chiffre du traitement de ce poste énoncé par nous dans notre dernier article, sur la foi d'indications précises, et qui était en réalité, au moment de l'enquête, de 3400 fr. M^{lle} Valencien estime que la différence subsistant, malgré tout, avec le traitement de l'inspecteur masculin, est justifiée par la différence de travail. L'opinion d'un membre du corps enseignant primaire qui nous avait renseignée à cet égard, est, on s'en souvient, tout autre.

² C'est nous qui soulignons. (Réf.)